



VILLE DE
CACHAN
DIRECTION DES FINANCES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Madame la Maire, ordonnatrice, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été voté le 09 avril par le conseil municipal.

Structure du budget :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à entretenir le patrimoine et à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts mobilisés.

Les recettes de fonctionnement d'une commune proviennent notamment

- des impôts locaux directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières) ou indirects (droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe de séjour, etc.)
- des dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics comme la Caisse d'Allocations Familiales
- des produits des services fournis à la population (cantine, accueils de loisirs...) et du domaine des collectivités (locations diverses, droits d'occupation du sol)

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'équipement technique, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux portant soit sur des structures déjà existantes, soit sur des équipements en cours de création.

En recettes, on trouve la taxe d'aménagement (liées aux permis de construire), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Présentation synthétique du budget principal 2025

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	61 245 273,21 €	61 245 273,21 €
INVESTISSEMENT	26 966 380,38 €	26 966 380,38 €
TOTAL	88 211 653,59 €	88 211 653,59 €

Programme des investissements 2025

CODE	OPERATION	BP 2025
024	TRAVAUX NEUFS BATIMENTS ENTRET	1 573 000 €
dont	<i>POSE PANNEAUX SOLAIRES AUX ATELIERS ET SPU</i>	<i>550 000 €</i>
dont	<i>TRAVAUX CHAUFFAGE ET RENOVATION ECLAIRAGE</i>	<i>250 000 €</i>
dont	<i>REAMENAGEMENT LOCAUX MSP 4 ET 5EME ETAGE</i>	<i>200 000 €</i>
027	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	1 500 000 €
dont	<i>ETUDE RESTAURATION PAUL DOUMER</i>	<i>300 000 €</i>
dont	<i>ETUDE TRAVAUX RENOVATION MATERNELLE CARNOT</i>	<i>300 000 €</i>
dont	<i>TRAVAUX RENOVATION ECLAIRAGE ECOLES</i>	<i>200 000 €</i>
022	MAISON DES ASSOCIATIONS	1 400 000 €
005	ECOQUARTIER GARE	1 235 000 €
007	ACQUISITIONS (Essentiellement Parking Marcel Bonnet)	1 148 400 €
029	SUBVENTIONS DEQUIPEMENT	700 328 €
018	DOMANIALITE PUBLIQUE VOIRIE	432 000 €
40	TVX EQUIPEMENTS SPORTIFS	388 000 €
dont	<i>ETUDES VESTIAIRES DUMOTEL</i>	<i>300 000 €</i>
004	INFORMATIQUE	387 537 €
026	ACCESSIBILITE HORS ECOLES	250 000 €
008	DEVELOPPEMENT DURABLE	220 000 €
dont	<i>AMENAGEMENT PAYSAGER PLACE E. DESCHAMPS</i>	<i>100 000 €</i>
003	MATERIEL DANS LES CUISINES	215 000 €
015	PARC AUTO VEHICULES	202 000 €
014	TRAVAUX MATERIEL ET MOB DIVERS	197 200 €
021	VIDEOPROTECTION	151 200 €
020	ESPACES VERTS	141 500 €
031	PARC PRIVE	100 000 €
002	TRAVAUX CRECHES	62 000 €
030	TRAVAUX CENTRES SOCIOCULTURELS	60 000 €
011	PARKINGS	50 000 €
001	TRAVAUX COMMISSION SECURITE	30 000 €
006	BUDGET PARTICIPATIF	30 000 €
035	CINEMA LA PLEIADE	25 000 €
025	TRAVAUX ET MATERIEL CMS	25 000 €
023	BIBLIOTHEQUES	21 950 €
033	TITRES PARTICIPATION	12 000 €
019	SERVICE PROPLETE URBAINE	8 000 €
	Somme :	10 565 115 €

Niveaux prévisionnels de capacité d'autofinancement brute et d'endettement

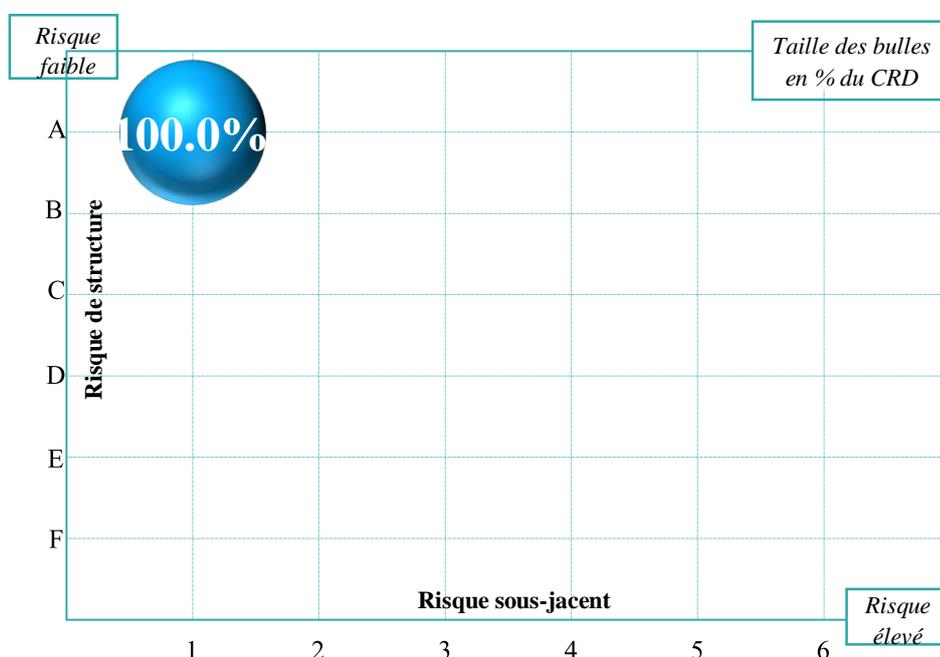
A ce stade, eu égard à la forte prudence des prévisions budgétaires (dépenses prévues pour leur montant maximum, et recettes pour leur montant plancher), l'épargne brute s'établit à 1 918 389€ (2 801 000€ au BP 2024) correspondant à un taux d'épargne brute de 3,3% et un ratio de désendettement de 21,1 années au 1^{er} janvier 2025.

L'emprunt d'équilibre est prévu à ce jour à hauteur de 350 691€. Ainsi, la Ville vise une nouvelle réduction de son encours pour la fin 2025. En effet, en mobilisant en 2025 la totalité de l'emprunt 2024 (2 647 000€) cumulé à l'emprunt 2025 (350 691€) tout en remboursant un total de 4 760 000€, elle se désendetterait de 1 762 309€.

L'encours prévisionnel de dette passerait de 40 543K€ (1 317€ par habitant) au 1^{er} janvier à 38 834K€ (1 261€ par habitant) au 31 décembre 2025. A ce jour, les données comparatives connues pour les villes de la strate sont celles de l'exercice 2023 : 976€ par habitant.

Par ailleurs, la totalité des emprunts de la commune fait partie de la catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette catégorie ne contient que les produits les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques).

1. Matrice de risque Charte de bonne conduite



Pour consulter le rapport détaillé transmis au conseil municipal :

[Mettre un lien hypertexte vers le document](#)